

Annexe 1 - Reconstruction du CIS Le Grand-Quevilly - Proposition d'organisation spatiale

Local	m ² utiles	Normes et données d'entrée
Locaux opérationnels		
Standard	18	Standard dimensionné pour accueillir le matériel nécessaire à la réception de l'alerte (Système de Gestion Opérationnelle + mobilier divers + postes de travail).
Réunion/formation/gestion PCA	60	Espace mutualisé à plusieurs fonctions - Capacité d'accueil max : 25 personnes.
Vestiaires courant Hommes ou femmes	100	Afin de prendre en compte l'évolution de la féminisation, les vestiaires seront divisés en 5 blocs de 20 agents. L'attribution par genre pourra ainsi évoluer au fil du temps.
Douches	40	L'Art.R.4228-10 du Code du travail prévoit 1 WC/10 femmes (2,5m ²) ; 1 lavabo/10 pers.(2,5m ²) ; 1 douche = 2,5m ² x nb ; + surface de dégagement et banc. Calcul réalisé sur la base de l'effectif en garde. En 4 blocs distincts.
Vestiaires feu mixtes	60	Zone destinée à l'entreposage des tenues de feu et EPI divers dans le cadre de l'habillage avant acte opérationnel. Volume ouvert en proximité immédiate de la remise. Dans le cadre de l'évolutivité du CIS, le concepteur proposera une solution technique permettant de créer ultérieurement un bloc "vestiaires courants" supplémentaire dans la zone.
Zone reconditionnement EPI	10	Dans le cadre de la toxicité des fumées, intégration d'une zone non chauffée, ventilée naturellement pour la désorption des tenues après nettoyage en retour d'intervention. Zone située en limite de bâtiment avec accès depuis l'air de manœuvre et en remise. Ajout d'une armoire ozone dans le cadre de la gestion de la toxicité des fumées. Dimensionnement permettant de disposer un ensemble séchant et un portant pour les tenues.
Remise	360	60 m ² / travée = taille engin + circulation piétonne. 6 travées sont proposées. Le positionnement d'une réserve foncière pour une extension de 2 travées supplémentaires sera étudié par le concepteur. Compte tenu de la configuration du site, une porte sectionnelle est prévue par travée.
Remise sanitaire isolée VSAV	135	48 m ² / travée isolée = taille engin + circulation autour du véhicule x nbre d'engins. Nbre de véhicules maxi identifiés : 3. Espace isolé de la remise principale et chauffé, en lien direct avec les "zones annexes VSAV".
Zones annexes VSAV	2x15	Établies suivant le mémo sur les préconisations du SSM. Locaux permettant le nettoyage et le reconditionnement du véhicule. Surface tenant compte des 3 VSAV.
Laverie	10	Ajout dans le cadre de la gestion de la toxicité des fumées. Dimensionnée pour accueillir un lave linge, un sèche linge, un étente à linge et un lavabo, à la demande du Groupement Technique et Logistique.
Local logistique	10	Nécessité de contenir plusieurs zones distinctes : logistique + linge souillé emballé + DASRI - Dimensionnement réalisé en collaboration avec le SSM et le Groupement Technique et Logistique.
Nettoyage petit matériel	12	Ajout dans le cadre de la gestion de la toxicité des fumées. Dimensionné pour accueillir des racks, deux chariots, un bac de lavage et une zone de séchage.
Reserve opérationnelle	50	Dimensionnement suivant nécessité de stockage + RETEX CIS existants.
Casier JSP Garçons et filles	8x2	Les Jeunes sapeurs pompiers arrivent en tenues. Une zone de simple entreposage des sacs et effets personnels est créée.
Stockage JSP	8	Zone de stockage, grillagée et verrouillable, des équipements liés à la pratique sportive des JSP (ex : filets, ballons...)
Local Spécialités	20	Dans le cadre d'une évolutivité du CIS, zone dédiée à l'entreposage de matériel dédiée aux spécialités.
Bureau encadrement	22	Bureau de 2 postes de travail. Norme NF X 35-102 - 11m ² /personne pour un bureau partagé.
Les locaux administratifs		
Hall	5	Demandé de taille suffisante pour mettre en valeur l'image du CIS + affichage + distribution des flux. Volume desservant l'ensemble des zones du CIS - avec accès direct aux vestiaires dans un principe de marche en avant.
Bureau de chef de centre	15	Norme NF X 35-102 - 10m ² pour 1 personne + 1 table de réunion.
Bureau des adjoints au chef de centre	15	Bureau de 2 postes de travail. Norme NF X 35-102 - 11m ² /personne pour un bureau partagé.
Secrétariat	10	Bureau pour 1 poste de travail. Norme NF X 35-102 - Surface mini 10m ² /personne pour un bureau d'une personne
Archives	5	Entreposage des dossiers confidentiels du CIS. En lien avec le bureau du CDC et le secrétariat.
Bureau de l'Amicale	10	Bureau pour 1 poste de travail. Norme NF X 35-102 - Surface mini 10m ² /personne pour un bureau d'une personne
Réserve Amicale	5	Stockage du matériel de l'Amicale. Accessible depuis le bureau Amicale excusivement.
Stockage/archives	5	Stockage des dossiers du CIS. Local fermé.
Sanitaires communs	10	Situé dans la zone vie du CIS, hors vestiaires. Non soumis à la réglementation PMR.
Les locaux de vie		
Foyer/restauration	80	Espace commun permettant l'évolution de la capacité d'accueil et la convivialité du CIS.
Cuisine	30	Surface permettant la préparation des repas à plusieurs. Circuit marche en avant, propre/sale.
Salle de sport	60	6m ² /personne soit une capacité de 10 agents en simultané.
Salle TV	20	Dans la continuité du foyer, permettant une évolutivité de celui-ci.
Chambres	120	12 chambres x 10 m ² . Afin d'anticiper l'évolution des effectifs du CIS, le concepteur prévoiera les installations nécessaires à la création d'une surélévation d'un étage en toiture permettant l'ajout ultérieur de 10 chambres et 2 blocs sanitaires. Les circulations donnant l'accès aux chambres devront disposer de portes de recouvrement facilement déplaçables afin d'augmenter la capacité des zones d'accueil des personnels féminins.
Blocs sanitaires	20	En plusieurs blocs répartis à proximité des chambres. L'Art.R.4228-10 du Code du travail prévoit 1 WC/10 femmes (2,5m ²) ; 1 lavabo/10 pers.(2,5m ²) ; 1 douche = 2,5m ² x nb ; + surface de dégagement et banc. Calcul réalisé sur la base de l'effectif en garde. En 4 blocs distincts.
Local Armoires	15	Zone d'entreposage du matériel de couchage entre les gardes.
Les locaux techniques		
Local ménage	3	Local nécessaire au stockage de produits et matériels d'entretien. 1 par étage suivant code du travail.
Local personnel ménage	5	Obligation code du travail. CIS professionnel disposant de personnel d'entretien.
Local Groupe électrogène	12	
Local CFO	6	Locaux dimensionnés suivant besoins fonctionnels (maintenance) et taille des équipements.
Local CFA	6	Dimensionnement en collaboration avec le Service de la Maintenance Immobilière, le Groupement Pilotage Evaluation et Systèmes d'Informations (PEPSI) et suivant les RETEX usagers.
Chaufferie	15	